N° 2027 — 9e Année — Dimanche 30 Décembre 1894

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue du Jardin, 26 bis,
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'Abonnement continue sauf avis contraire.

L'EXPRESS DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ÉCRITS
ANNONCES : 0 fr. 15 la ligne
RÉCLAMES : 0 fr. 25 —
FAITS DIVERS : 0 fr. 50 —
LOCALES : 0 fr. 50 —

Les annonces reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 40

Téléphone

L'ENSEIGNEMENT DU PEUPLE

Nous avons déjà dit que l'enseignement des cours d'adultes, sur lesquels on avait fondé les plus sérieuses espérances pour compléter l'enseignement des écoles primaires, était partout en décadence. L'enquête que les recteurs ont été chargés de diriger sur l'état actuel de ces cours d'adultes est terminée; les résultats de cette enquête et les observations qu'elle peut inspirer ont été soumis au Conseil supérieur de l'Université.

Il est bien à souhaiter que cette haute assemblée ait sont réunies tant de lumière, d'expérience et de patriotisme, donne à cette question toute l'importance qu'elle mérite et considère que c'est un intérêt vital pour notre démocratie de relever cette branche abattue et en quelque sorte étouffée de notre enseignement national.

Si les cours d'adultes sont tombés, nous n'avons pas d'ailleurs à nous en étonner outre mesure; les raisons de cette décadence sont assez simples. Quand on a organisé cet enseignement sous le second Empire, il n'y avait pas d'écoles primaires; elles étaient tout au moins bien insuffisantes et par le nombre et par les ressources.

On n'avait pas encore compris qu'une vaste et ferme organisation de l'enseignement primaire est le premier besoin public dans une grande démocratie comme la nôtre. On courait, de gaîté de cœur, par l'ignorance et l'incurie, à ces désastres incouibliables dont nous supportons encore aujourd'hui le poids.

Ou bien, si quelques-uns se rendaient compte de l'importance de l'enseignement pour la masse de la nation, les instincts égoïstes des partis de réaction empêchaient le ministre le mieux intentionné de faire ce qu'il aurait fallu pour l'instruction primaire du peuple. Un peuple instruit, un peuple éclairé, est mal fait pour subir le gouvernement personnel; il devient bientôt un peuple libre : le second empire ne pouvait vivre dans une pareille hypothèse. Il est vrai que ce régime d'arbitraire et d'aveuglement n'a pas vécu davantage dans l'hypothèse contraire.

Ainsi l'enseignement primaire était négligé systématiquement : on se proposa d'y suppléer par les cours d'adulte, réservés aux illettrés. On se donnait l'apparence de faire quelque chose en ne faisant rien. On ne voulait pas réellement l'instruction et l'éducation du peuple, mais on voulait bien avoir la réputation de travailler à cette noble tâche. On commença à consacrer en 1866, cinquante ou soixante mille francs aux cours d'adultes.

Ce crédit fut augmenté d'année en année, et lorsque la République est délivré le pays de la présence de l'étranger et qu'elle se mit à aborder son grand devoir patriotique d'enseignement populaire, elle élève successivement le crédit des cours d'adultes à *cent, à deux cent mille francs*, et enfin à un million. C'était parfait, et l'on peut dire qu'encore aujourd'hui un crédit d'un million *suffirait à relever les* cours d'adultes sur la plus grande partie du territoire.

Mais en même temps qu'on multipliait les cours d'adultes pour les illettrés, on créait de toutes pièces cette magnifique organisation de l'enseignement primaire qui est l'honneur et la force de la République. Quand on eut partout des écoles, on se dit que les cours d'adultes devenaient inutiles. On se flattait de l'espérance qu'il n'y avait plus d'illettrés, ou que bientôt il n'y en aurait plus. L'université de peuple devait recevoir dans les écoles primaires cette partie d'instruction qui est nécessaire à la vie nationale comme à la vie quotidien. Ainsi les cours organisés pour les illettrés n'avaient plus d'objet réel, puisque les illettrés n'avaient disparu.

Alors on laissa diminuer d'année en année le crédit réservé aux cours d'adultes; la chute est rapide à partir de 1875, et cette année c'est à peine si nous avons conservé quarante mille francs sur le million précédemment accordé. Le défaut de ce raisonnement éclate aujourd'hui à tous les yeux.

Les illettrés n'ont pas disparu, hélas ! Il y en a encore, il y en aura toujours *parce que l'instruction n'est pas et ne peut* rapidement au sortir de l'école primaire, et s'il n'y a plus ce que l'on appelle des « illettrés » à quinze ans, il y en a de nouveau, un grand nombre à vingt et à vingt-cinq ans. Tout ce que l'on a appris dans les premières années de l'école, on l'a bien vite oublié si l'on n'aucun moyen d'entretenir et de cultiver l'instruction acquise. Un grand nombre de pauvres gens qui ont entrevu la lumière de l'esprit retombent ensuite dans des ténèbres qui semblent plus épaisses que jadis.

Nous avons compris par cette expérience que les cours d'adultes ne doivent pas être destinés seulement à ceux qui n'ont pas passé par l'école primaire, mais qu'ils sont encore de la plus haute utilité à ceux qui ont reçu les premières notions de l'enseignement, pour conserver ces notions, les affermir et les développer. Les cours d'adultes ne sont pas destinés à suppléer à l'école primaire absente, ils sont le complément, le prolongement nécessaire de l'école primaire elle-même. Ils de doivent pas seulement, comme nous le disions, fortifier les principes élémentaires de l'instruction dans l'esprit des jeunes gens de quinze à vingt ans et au-delà, ils doivent prendre un caractère d'enseignement professionnel local et vicinal, avec les différentes régions, à la ville et à la campagne, leurs programmes et leurs méthodes.

C'est là un problème des plus difficiles, des plus délicats et en même temps, d'une portée immense pour l'éducation morale, économique et politique de la démocratie. Il n'est point de sujet, on le comprend, qui soit plus digne de retenir l'attention du Conseil supérieur de l'Université.

L'enseignement des adultes, ainsi compris, doit recevoir la haute impulsion de l'Etat, comme toutes les autres parties de l'enseignement public; il est amplement démontré que l'instruction populaire ne se développe pas dans notre temps, si l'Etat ne prend à tâche de l'organiser et de l'exciter.

Mais cet enseignement des adultes, approprié aux besoins locaux, demande des sociétés locales, librement formées entre les concitoyens, des comités d'initiative, distribués sur tous les points du territoire, et qui s'exerceront à la politique quotidienne de l'enseignement du peuple, par des lectures et des conférences, non sur des idées vagues et générales mais sur les sujets d'agriculture, d'industrie, de commerce, d'art et de métier, qui conviennent le mieux aux populations de chaque département et de chaque contrée de notre grande patrie.

Les principes de la morale civique et du patriotisme doivent former partout la base vivante de cet enseignement, cela va sans dire; ce sont ces principes qui donnent constitue, suivant une expression en vogue, « l'âme » de l'enseignement des adultes, encore plus, s'il est possible, que de l'enseignement des enfants.

A ce point de vue encore, les comités libres formés par de bons citoyens et par des instituteurs de bonne volonté, seront les mieux placés pour remplir cette haute mission éducatrice par la parole par l'exemple même de leur initiative et de leur dévouement au bien public.

Voilà six mois que nous avons entrepris une propagande en faveur de cet enseignement du peuple, après l'école, et nous n'avons pas hésité à dire que c'était « la suprême question » de notre temps.

La question a fait dans ces six mois de notables progrès. *Il faudra* y revenir encore, s'y acharner avec une infaillable persévérance, jusqu'à ce que l'on obtienne des résultats positifs. Quand on a vu clairement que le salut de la démocratie est là, que l'avenir de la République et de la patrie française est là, qui ne se sentirait animé d'un noble enthousiasme pour trouver les solutions pratiques, avec le concours de l'Université et de l'Etat ?

JULES MARTIN.

L'Arbre de Noël de Bailleul

Dunkerque, 28 décembre 1894.

A Monsieur Georges Robert,

Mon cher confrère et ami,

Voulez-vous me faire une toute petite place *dans vos colonnes pour répondre quelques* mots à la *Dépêche*, qui s'est occupée de la fête donnée mardi dernier à Bailleul par le *Dernier des Etoiles* jacques ?

On y a eu vous pas discuter avec M. Henri Langlais et refaire pour lui la conférence que ses partisans ont applaudie. Je n'en ai pas le temps, et ce serait d'ailleurs abuser de votre hospitalité.

Je tiens seulement à dire à votre confrère que sa so licitude pour M. Pichon et son zèle de vulter, comme une vestale jalouse, sur la pureté du « foyer de réaction intense » n'ont égard *pas que de raison*. Où a-t-il vu que j'aie fait une autre critique « ? Et ne peut-on blâmer les excès du cléricalisme et dévoiler ses manœuvres sans être accusé de violer le domaine sacré de la conscience ?

Cette conclusion de la *Dépêche* prouve, combien il était utile d'aller faire à Bailleul, avec les « développements » que le sujet comporte, la distinction entre la religion du Christ et les doctrines de nos modernes cléricaux.

Loin de troubler les croyances religieuses des uns et des autres, je me suis efforcé de séparer la Religion du Christianisme et de faire *briller la lumière sur les questions que nos* adversaires obscurcissent à plaisir et de la plus mauvaise foi du monde.

J'ai distingué les « loix séculières », la loi scolaire qui est voulu puisque je parlais à des ouvriers, à des élèves des écoles et à leurs familles, et montré que ce sont des lois de liberté et de justice. Mon langage n'avait rien qui pût effarouver le plus susceptible des auditeurs et nous vivons, en effet, à une époque bien étrange « s'il fallait justifier le respectant du Gouvernement de la République, avec qui pour assister à mes conférences où l'on a parlé avec respect et avec sympathie de deux lois qu'aucun républicain n'oserait répudier.

J'entends bien M. Langlais et je vois la confusion qu'il veut créer dans l'esprit de ses lecteurs. Je suis « athée et franc-maçon ». Franc-maçon c'est certain et je m'en honore; *mais « athée »*, qu'en sait-il ? Je ne lui ai pas fait de confession philosophique. En tout cas, cela ne regarde que moi : seules mes écrits ou mes paroles appartiennent à la discussion et je défie M. Henri Langlais de citer une ligne ou un mot de moi, violant le « bon de conscience.

A Bailleul, comme partout ailleurs, j'ai scrupuleusement respecté les croyances religieuses de mes auditeurs, et l'on a bien apprécié ma réserve et applaudi ce que j'ai dit, que l'on m'a déjà fait l'honneur de me convier pour l'Arbre de Noël de l'année prochaine.

Vous me connaissez assez, mon cher ami, pour être certain que je ne manquerai pas au rendez-vous. Il faudra que M. Henri Langlais en prenne son parti et que M. Pichon s'accommode des inconvénients qui peuvent en résulter pour lui.

Agréez, mon cher Robert, etc,

ALEXANDRE TUBERT.

LE TRAITRE DREYFUS

La pièce du procès

L'*Intransigeant* revient sur la pièce qui servit de base à la condamnation et donne à ce sujet des renseignements intéressants :

Il est parfaitement exact que des pièces écrites, communiquées au chef d'état-major général et au ministre de la guerre, démontrent à ces deux chefs responsables de la défense nationale la trahison de Dreyfus avec tant d'évidence que l'arrestation du coupable fut résolue; mais, ces pièces, il n'était possible ni de les révéler au public, ni même de les consulter. Enlevées à un diplomate allemand par un agent du service des renseignements, elles devaient être remises en place avant même que leur détenteur s'aperçoit de leur disparition.

Le ministère de la guerre les fit donc photographier, sans partir du service, par le chef de service anthropométrique à la préfecture de police, le docteur Herillon. Cette opération accomplie, les précieux documents furent retirés sans encombre dans les cartons mal gardés auxquels on les avait adroitement ravis.

La culpabilité de Dreyfus était certaine. On en le mit cependant pas immédiatement en arrestation. Le général Mercier, et le général de Boisdeffre espéraient *en effet*, en ne mettant de pièges habilement tendus, réunir d'autres preuves non moins concluantes et telles qu'elles pouvaient être produites à l'audience sans péril ni inconvénient; mais le capitaine avait des pièges. On se décida alors à le faire comparaître devant le chef d'état-major général et devant le ministère; car l'action immédiate s'imposait; Dre fas, mis en éveil, aurait sûrement pris la fuite.

Combien dut être émouvante cette comparution à la suite de laquelle un revolver chargé fut remis à Dreyfus dans un cabinet fermé. Le chef du général Mercier, l'officier interrogé refusa de commander le feu. Le colonel Cochefert, le préfectoral, le capitaine au Cherche Midi, avec ordre que la prisonnier fût soumis au régime du secret le plus rigoureux.

Mais l'accusé savait sur quels documents était basée l'accusation. Il remarqua que ces documents se trouvaient dans quatre cartons. Il opposa donc, prévoyant avec une aplomb confiance des complications et des incidents possibles. Je ne pouvait pas, cependant, les soustraire dont il était objet.

Au ministère de la guerre, on s'efforçait encore de présenter d'autre preuves aussi irréconsables mais moins compromettantes que celles tirées des papiers d'un diplomate allemand. Mais ces preuves faisaient défaut; l'instruction paraissait déjà bien longue; la date de réunion du conseil de guerre fut fixée à quinze jours du 19 décembre.

Il était impossible que le tribunal militaire se prononçât en dehors de connaissance de cause, sans avoir reçu communication des documents si adroitement dérobés et prestement photographiés.

Il fut donc résolu que les documents seraient remis à l'accusé, et que, s'il persistait à ne pas avouer, il serait mis dans une chambre de détention à isolation.

Ainsi s'explique la longue déposition du docteur Berillon, qui eut sous les yeux les échantillons des papiers photographiés et qui photographia, sur l'exigence d'attitude énergique presque brusque, du colonel Mercier, à l'égard de Mme Demange, au début du procès. A cette époque, il était nécessaire de faire un public la présomption, accusé de l'accusation; obscures parmi moyens tout le révélation du coupable présumé, qui est les siens.

Le colonel Mercier comprit bien que devait être son rôle de président, puisqu'il le laissa prononcer, pendant les deux jours de l'audience publique, aucune parole imprudente.

La plaidoirie de Me Demange

La *Libre Parole* se dit en mesure de faire connaître les grandes lignes de la plaidoirie de Me Demange en faveur de l'ex-capitaine Dreyfus. Nous reproduisons, avec les réserves d'usage, le passage suivant de l'article de notre confrère :

D'après un écho très sûr, Me Demange aurait dès le début de sa défense, déclaré qu'il renoncait à nier l'existence, en quelque manière de la trahison. Il aurait dit que les charges relevées dans le rapport de l'officier instructeur étaient accablantes pour son client. Il a fait tout simplement plaidoyer des psychologues. *Quel abîme, nous affirme-t-on*, l'expression dont il se servit.

Il ne se serait pas tenu, d'ailleurs, aurait-il dit en substance, comme vis à jouerait un Français de race, Dreyfus par son origine, par son éducation, par les instincts qu'il tient de sa race, aurait une mentalité spéciale. Il faut, pour le juger en toute justice, faire table rase de nos sentiments, oublier les conceptions patriotiques qui sont les siennes, les conceptions qui sont les siennes.

Oublier un moment que vous êtes des soldats, et même des Français, et juger l'homme qui est devant vous comme un homme de race juive, pour qui les plus respectables, ou disons de l'idée de patrie, même, ne sont pas absolues, ne sont pas sacrées.

Evidemment et ce sont les mêmes termes qu'emploie Me Demange. Ce n'est pas dans cette mentalité spéciale qu'il a cherché et trouvé un coupable de guerre, d'oublier un moment qu'il était soldats et Français.

Me Demange est très habile pour avoir insisté plus de fois les sentiments des juges : mais on fut à l'heure de son crédit.

De la « psychologie » de Dreyfus, non pas comme un traître vénale, mais comme un homme qui pourrait, sans trève, sans repos, sans cesse, se quelque chose, et de quelque sacrifices! — la réalisation du rêve, il n'y avait qu'un pas.

Et ce pas, pour cela sans doute que Dreyfus, après cette plaidoirie, semblait si allégre et si gaillard. Convaincu par l'éloquence de son défenseur, il se pensait peut-être pour un héros !

Paris, 28 décembre. — Il est possible que le procès Dreyfus vienne en examen devant le conseil de révision le lundi 31 décembre.

Cependant, même si le pourvoi est examiné à cette date et rejeté, la dégradation militaire du capitaine Dreyfus n'aura lieu que vers la fin de la semaine prochaine.

Il est presque certain, si le pourvoi est rejeté, que la dégradation aura lieu à l'Ecole militaire.

On dit que, par analogie avec ce qui se fait pour les exécutions capitales, des cartes spéciales seront délivrées à la presse pour cette triste cérémonie.

Sa famille

Le *père d'Alfred Dreyfus*, à Paris depuis trois jours, a fait des démarches pour obtenir la permission de voir son fils. Il est probable que l'autorisation lui sera accordée.

Quant au condamné, il semble abandonné par la famille de sa femme et par Mme Dreyfus, elle même. Les capitaines ont demandé du linge au marchand de vin qui lui fournit ses repas.

ARRESTATION d'un négociant Parisien

Nouveaux détails

Nous avons annoncé hier l'arrestation d'un négociant parisien accusé de détournements, de banqueroute frauduleuse. Il s'agit du créateur des magasins de chaussures ayant pour enseigne : « Chaussure Raoul » à *Puniques prix de douze francs cinquante centimes*.

Cet individu avait commencé cette spéculation il y a vingt-deux ans.

Il avait débuté sans argent, avait bien installé ses boutiques qu'il revendait parfois. A comparer ses ressources d'alors avec ce qu'au contraire Raoul, qui mesait grande vie, opérait sur les recettes quotidiennes des prélèvements de beaucoup supérieurs aux bénéfices. Il avait bien fait quelques bénéfices, cependant pendant plusieurs années, *lorsqu'en* 1886 il dut demander la liquidation judiciaire transformée en faillite.

M. Pienques fut nommé syndic et M. Magin, expert. Ils s'aperçurent d'un détournement journalier d'actif et firent un rapport au Parquet.

M. Louiche, chargé d'instruire l'affaire, reconnut que, pendant les années commerciales de Raoul Sizler, il y avait eu des dépenses exagérées, des recettes qui n'avaient pas figuré sur les livres de commerce ainsi que l'exige la loi, et enfin que, depuis le dépôt du bilan, des détournements d'actif étaient opérés à chaque instant.

Le service de la Sûreté fut alors chargé d'exercer une active surveillance sur le failli et son personnel, et l'huissier M. Hamard, souchef de la Sûreté, eut la preuve que M. Raoul Sizler enlevait des marchandises dans des magasins pour les revendre à vil prix, à son profit.

Une perquisition faite rue Rhumkorff, 25, fait découvrir un grand nombre de caisses contenant des chaussures, parapluies et chapeaux, alors enlevés. De même à Neuilly, avenue du Roule, dans des hangars et des cours, on trouvait un stock considérable de caisses remplies de marchandises.

Cette découverte provoqua l'arrestation du négociant Raoul Sizler et de certains de ses employés, ses complices.

Dans son interrogatoire, Raoul a avoué ses détournements et indiqué son domicile particulier, 77, rue Turbigo, comme lui servant également d'entrepôt.

Cet accusé, connu comme jouissant de la vie, fit au détriment des créanciers dépensé deux cent mille francs.

Toutes les marchandises retrouvées sont dès vendues aux enchères à la Chambre de commerce au profit des créanciers, qui retrouvent ainsi une faible partie de l'actif disparu.

⁂

Nous nous sommes rendus à la Société des chau-nures Raoul, où il nous a été dit que M. Raoul Sizler n'avait, depuis longtemps, plus rien de commun avec la Société des chaussures françaises qui porte encore son nom aujourd'hui.

« Raoul S ler, nous a-t-on dit, avait débuté, à Montmartre, rassemblant des vieux souliers dans une pauvre échoppe. Fort intelligent, très fureteur, il réunit quelques fonds et installa près de la porte Saint-Martin, un magasin de chaussures au prix unique de 12 fr. 50. Ses marchandises lui étaient fournies en partie par des fabricants autrichiens.

« En peu de temps, il prit range Raoul fut connue. Il avait démocratisé la chaussure de luxe.

« Néanmoins, il était assez mal entendu en affaires.

« Cependant en 1888 qu'une société se constitue et lui achète, moyennant une somme de 100.000 francs, *quelque* comptant et pièces, son magasin de la porte Saint-Martin et son nom de Raoul, qui était devenu une marque commerciale.

« L'acte de vente portait interdiction à Raoul Sizler d'ouvrir de nouveaux magasins sous ce nom et stipulait qu'il aurait accès aux parts dans la société.

« Au dépit de cette clause, Raoul Sizler installa bientôt d'autres boutiques, ce qui lui valut de nombreux procès devant le tribunal de commerce, *procès qui perdit tous succès* avement.

« Depuis que le nom de Raoul est devenu la propriété exclusive de la Société anonyme des chaussures françaises, la faire est en cause transférée à un certain nombre de grandes maisons de Paris et des départements.

Echos de Partout

Qu'il se mais dans l'*Attention*, journal Sirat, Que Détaille se mettra incessamment un portrait du prince de Galles.

⁂

Est-ce de Naples, François II, est mort hier cette à Arco (Tyrol), âgé de 58 ans. Il habitait ordinairement Paris, dans un hôtel modeste de la Rue Saint-Honoré. Il était venu à Arco, où il pensait avait espéré retrouver sa santé dans les montagnes du Tyrol.

⁂

Un des défenseurs de Sébastopol, le général d'artillerie de marine, Philéon Vassilitch Pestich, vient de mourir à Saint-Pétersbourg.

⁂

A Minoussinsk (Sibérie), les ours ont envahi le Pays en si grand nombre, que les communications sont interrompues.

⁂

Paul Verlaine, ce jeune mathématicien extraordinaire, dont tous les journaux ont parlé, vient de trouver le moyen de rendre les mathématiques physiques ne pouvant résoudre à l'aide d'algèbre.

⁂

Les Américains ont retiré du jaune d'œuf, chauffé à 100 degrés, une matière jaune sous-cutanée pour guérir les blessures et les contusions.

⁂

Quelque à qui l'on dit qu'il ne peut voir les cochons d'Inde dans les rues comme le font les chiens ? A Louis-le-Gros, qui par une ordonnance de 1181, leur enleva cette liberté.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Express de Roubaix-Tourcoing

Le départ de l'envoyé du Czar

Paris, 28 décembre. — Le général Tchertkof a quitté cet après-midi à trois heures, l'hôtel Bristol qu'il occupait depuis son arrivée à Paris.

MM. Lafargue, Brisc et le commandant de la Garenne, au nom du Président de la République, MM. de Bourgeois et Mollard, M. le général Costa, commandant la place de Paris et son état-major sont venus à trois heures présenter leurs adieux au général Tchertkof, avec lequel ils en sont entretenus pendant quelques minutes dans les salons du rez-de-chaussée de l'hôtel.

M. Lafargue s'est exprimé en ces termes : « Monsieur l'Ambassadeur, au moment où vous prendre fin la haute mission dont vous a investi la confiance de Sa Majesté l'empereur Nicolas, j'ai le grand honneur de venir au nom de M. le Président de la République, vous saluer au départ et vous renouveler l'expression de l'estime que M. Casimir-Périer a durant votre trop court séjour en France, conçu pour la personne de Votre Excellence ».

M. le général Tchertkof a répondu qu'il regrettait de ne pouvoir trouver l'expression la plus susceptible de rendre pleinement ses pensées, profondément touché qu'il est des marques de haute déférence dont il a été l'objet de la part du Président de la République et du Gouvernement français.

Une compagnie de 22e chasseurs a présenté les armes à la sortie du général Tchertkof. Celui-ci a passé le détachement en revue, puis il est monté dans son landau avec le capitaine Panfilin de Saint-Morel. Des cris de : « Vive la Russie ! » se sont fait entendre au moment où le landau se mettait en marche.

Le général Tchertkof ne quitte pas Paris aujourd'hui; il n'est rentré à l'hôtel qu'il possède avenue du Trocadéro.

LE MARÉCHAL CANROBERT

Paris, 27 décembre. — Le Président de la République ayant exprimé le désir de voir le maréchal Canrobert se lui permettrait pas d'assister aux réceptions du premier de l'An, a envoyé le commandant Germain prendre des nouvelles du maréchal.

Lettre de la Chambre

Le bilan de la session

Paris, 28 décembre. — On ne préoccupe beaucoup dans le monde politique et fréquente de la Chambre : ensuite, qui n'a pour ainsi dire rien fait depuis qu'elle existe, si ce n'est « gémir en débats stériles, assister impuissante aux efforts d'une minorité qui a déclaré la guerre à tous les ministères et réussi à les décourager ou à les ébranler, jusqu'à ne leur reconnaître plus d'autre rôle que celui de voter un budget, celui de 1894 ayant été voté avant les élections et celui de 1895 se trouvant à peine ébauché.

Pendant la session extraordinaire qui vient de se terminer, elle a tous les moyens qu'elle a eus, sacrée pour voter uniquement à 28 questions et interpellations *amazzati*, le *pipers*, du même groupe.

Elle n'a examiné qu'une faible partie du budget des dépenses ; elle qui concerne le ministère de la guerre, elle n'est pas encore au budget annexe de la légion d'honneur.

Tel est cependant tout son bilan dont on se conteste pas la pauvreté.

On ignore si, aux dernières provisoires qui ont été votée on en sera pas obligé du Février ajourner ou deux fois encore pour que la Chambre puisse terminer ce fameux budget et le Sénat le discuter à son tour.

Bien qu'à cette heure, les chambres soient pas en permanence, les vacances très courtes, les projets de loi utiles ont abondamment arrivé par commissions stadiaut ne peuvent plus venir en séance. Cette situation semble à bon droit inévitable.

L'EXPOSITION DE 1900

Paris, 28 décembre. — Le jury chargé d'examiner les projets, disposition générales des bâtiments, quant au et aménagements divers de l'Exposition universelle de 1900 a clôturé ses travaux ce matin.

Les 3 primes de 10,000 fr. ont été adjugées, par ordre alphabétique, à MM. Girault, E. Hénard et Pontin.

Les 4 primes de 5,000 fr. à MM. Cassien-Bernard, Gautier, Larche et Nachon, et Richlin.

Les 5 primes de 2,000 fr. à MM. Blavette, Esquié, Sortais, Toudoire et Frédelet, et Trouvé et Bay.

Enfin les 5 primes de 1,000 fr. sont allouées à MM. Bonnier, Hermant, Louvet, Massou-Détourbet, Mewès et Thomas.

LA GUERRE A MADAGASCAR

Le Pétitlot du Corps expéditionnaire

Paris, 28 décembre. — La construction des bâtiments qui doivent composer le Petitlot du corps expéditionnaire se poursuit avec le plus grand zèle et activité; on sait que, dès qu'une des chaumes des contrats impose leur livraison à la date du 15 mars prochain.

Cette flotille se composera, comme le dit doute canonnières et des chaloupes chaudes.

Les canonnières seront des deux types différents : tout qui sont des canonnières de 1er ; moitié à la Seyne et au Havre, ont un tirant d'eau de 0 m. 60, elles ont une longueur de 35 mètres et une largeur de 6m. 50. Elles porteront de légères superstructures pour le logement des 1 et 2 pays. La machine et la chaudière sont abrités par le pont. Les canonnières sont mises par une main rond arrière comme l'*Opale* qui avait été commandée pour l'expédition du Dahomey; elles devront filer 6 nœuds 1/2.

Les quatre autres canonnières en construction à Bordeaux et à Dunkerque, de dimensions supérieures et leur tirant d'eau de 0 m. 60 ; elles auront la même vitesse que les précédentes et, comme elles, seront mises par une seule ligne arrière. Leur rôle sera essentiellement militaire ; elles devront surtout remplir l'office de canonnières pour les chaloupes canonnières, et, en cas de nécessité, avant d'une flotille d'un succès certain, de gager rapidement le chemin en cas d'attaque, en aspirant leurs lignes en vue qui s'opposeraient à leur approche.

Les douze canonnières seront armées de deux canons de 37 mm. à tir rapide, placés sur le pont et bien protégés par un blindage.

Les chalands qui ont été répartis entre plusieurs ateliers seront tous de 37 mètres et sont destinés à transporter les troupes sur les rivières, et à assurer le service du ravitaillement dans le cas de l'éléphant ; dans ce but, ceux-ci seront munis chacun d'une grue.

Toutes ces canonnières sont que les chalands seront transportés à Madagascar par trimbales démontables ; les chaloupes seront de 12 mètres et toutes les installations nécessaires pour ce travail seront préparées d'avance sur les lieux à l'exception des bâtiments ne sur-ne aucun retard.

LES MAÎTRES CHANTEURS

Paris, 28 décembre. — Comme hier, M. Dupier s'est préoccupé aujourd'hui des menaces dont M. Camille Dreyfus aurait été le rendez-vous coupable.

C'est M. Ar... qui a reçu cet après-midi M. Edmond Blanc, auquel il a demandé des détails circonstanciés sur cet attentat dont ce dernier lui parlait. M. Camille Dreyfus, ce dernier qui aurait en vue but de... M. Edmond Blanc réclame d'une somme de 20,000 francs.

M. Edmond Blanc n'a pas actuellement de lettre de menaces, les faits qui ont lieu ... si ... ne se trouvent prescrits.

L'instruction, ce qui concerne M. Camille Dreyfus, paraît toujours à son ... Son ... ...